

Le 9 juin 1998

**MESSAGE DE L'UNICE AU CONSEIL EUROPÉEN DE CARDIFF (15-16  
JUN 1998)**

**L'UNION ECONOMIQUE ET MONÉTAIRE IMPLIQUE LA MISE EN  
OEUVRE  
DE REFORMES STRUCTURELLES POUR AMÉLIORER L'EMPLOI**

1. A la veille du Conseil européen de Cardiff, les Présidents des 33 fédérations membres de l'UNICE, réunis en Conseil à Londres le 5 juin 1998, lancent un appel aux chefs d'Etat et de gouvernement, afin qu'ils **poursuivent durablement l'assainissement de leurs finances publiques et opèrent les réformes structurelles et économiques nécessaires** (réduction du poids de la fiscalité, allègement des coûts non salariaux du travail, simplification administrative, amélioration du rapport coût-efficacité des services publics...) **à l'amélioration de l'emploi dans leur pays**.
2. Les Présidents de l'UNICE attendent du Sommet de Cardiff qu'il clarifie le sens et la portée du **principe de subsidiarité**, en reconnaissant que les politiques de l'emploi demeurent avant tout une compétence nationale; les initiatives prises au niveau de l'Union en ce domaine devant rester strictement limitées à l'apport d'une valeur ajoutée aux actions des Etats membres. A cet égard, les **plans nationaux pour l'emploi** présentés par les Etats membres ne serviront utilement à la promotion de l'emploi en Europe que s'ils contribuent à mettre en oeuvre les réformes structurelles nécessaires conformément aux lignes directrices élaborées au Sommet de Luxembourg. L'accent devra être mis sur le développement de **l'esprit d'entreprise, "l'employabilité"**, c'est-à-dire l'amélioration de la capacité d'insertion professionnelle des chômeurs (et plus spécifiquement des jeunes et des chômeurs de longue durée) et la promotion de la **flexibilité du travail**, c'est-à-dire l'encouragement de la faculté d'adaptation des travailleurs et des entreprises aux réalités d'un monde en constante évolution. L'amélioration de l'emploi en Europe dépend avant tout des possibilités offertes au secteur privé d'en créer.

3. Le Conseil des Présidents salue la réalisation de **l'Union Economique et Monétaire** sur une base large et stable comme une avancée décisive pour le renforcement de la compétitivité européenne, et donc pour la croissance et l'emploi. Des efforts remarquables ont été réalisés par les Etats membres pour arriver à ce résultat. **L'actuelle conjoncture économique favorable doit être mise à profit pour fortifier les bases de la construction d'une Europe plus compétitive, c'est-à-dire plus stable, dynamique, attractive et en fin de compte plus prospère pour tous ses citoyens. Les Chefs d'Etat et de gouvernement doivent renoncer à la tentation d'introduire des initiatives à courte vue, dans les domaines fiscal ou social notamment, qui mettraient en danger les résultats positifs obtenus.**
  
4. Le Conseil des Présidents de l'UNICE considère que **l'approfondissement et l'élargissement** de l'Union européenne - les deux défis majeurs à l'horizon du prochain millénaire (Agenda 2000) - ne pourront être relevés avec succès que si les Etats membres se montrent collectivement résolus à garder constamment au coeur de leurs préoccupations la **nécessité de renforcer la position concurrentielle des entreprises européennes**. En effet, dans le contexte d'une économie globalisée, celles-ci demeurent à l'origine du processus plus que jamais nécessaire de création de valeurs, de biens et de richesses dont l'ensemble des citoyens européens ont besoin, tout en étant **de plus en plus exposées à une concurrence accrue sur l'ensemble des marchés mondiaux**.
  
5. Le Conseil des Présidents de l'UNICE suit de ce fait avec une attention particulière les travaux de l'exécutif communautaire et de la Présidence britannique du Conseil visant à :
  - ✧ **dynamiser les réformes économiques et structurelles** et à **accompagner les mutations industrielles** en Europe, de manière à prévenir et minimiser leurs éventuels effets indésirables;
  - ✧ **achever et mettre en oeuvre le plan d'action en faveur du marché unique avant la date-butoir du 1er janvier 1999**, étant entendu que la mise en place de l'euro va renforcer les exigences de bon fonctionnement du marché unique;
  - ✧ **éliminer les entraves à l'activité des entreprises** (task force "BEST") et à **améliorer l'environnement réglementaire** - dans un souci de lever les obstacles et contraintes particulièrement préjudiciables au développement des petites et moyennes entreprises;
  - ✧ mettre en oeuvre une **politique plus transparente et plus efficace en matière d'aides d'Etat**;
  - ✧ utiliser, à l'instar de l'UNICE, la méthode de **l'étalonnage des performances** ("benchmarking") pour renforcer la compétitivité de l'environnement économique en Europe;
  - ✧ améliorer la position des entreprises européennes sur les **marchés des pays tiers**.
  
6. Enfin, au nom des millions d'entreprises de toutes tailles qu'ils représentent et qui seront les premières affectées par le **passage des systèmes informatiques au prochain millénaire**, les Présidents des fédérations membres de l'UNICE appellent les plus hautes autorités de l'Union à promouvoir la prise en compte de ce problème et

à mettre en oeuvre les campagnes de sensibilisation nécessaires, afin de contribuer à la préparation efficace de tous les acteurs concernés.

---